

Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020 18 H 00 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE CASTELLANE =(= »)=

Date de la convocation : 08 Janvier 2020

L'an deux mille vingt et le seize du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : MM. TERRIEN, PASSINI, Mmes BRONDET, CAPON, M. GUES, Mme GAS, MM. RIVET, GOLÉ, Mme BREMOND, M LEFEBVRE, Mme THOMAS.

Excusés : Mme CHALVE (Pouvoir à Mme BRONDET), Mme DESAILLOUD (Pouvoir à Mme BREMOND), M. CAUVIN

Absents : MM SILVESTRELLI, VILLATA, GAGLIO.

Secrétaire de séance : Mme BRONDET

=(= »)=

M. TERRIEN soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 11 décembre 2019, qui est adopté à l'unanimité.

Présents : 11 Votants : 13

I- DÉLIBÉRATION N° 1 - CENTRE BOURG- APPROBATION DE DEPOT DU DOSSIER DE CALIBRAGE RHI - THIRORI ET DEMANDE DE FINANCEMENT DU DEFICIT OPERATIONNEL SUR LA COMMUNE DE CASTELLANE (04) - ILOT DES TILLEULS ET DU TEISSON – PHASE 2 (IMMEUBLES AB 423, 53-54, 52 ET 143)

Exposé

La commune de Castellane été retenue dans le cadre de l'appel à projets « revitalisation des centres bourgs » à l'automne 2014. Une étude pré-opérationnelle a été conduite entre 2015 et 2016 afin de déterminer les actions à mener dans le cadre d'un projet de revitalisation, et notamment sur le volet habitat. Une convention a été élaborée et signée en novembre 2016, entre l'Etat, l'Anah, la ville, la communauté de communes Alpes Provence Verdon, le conseil Régional de PACA, le conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et la CAF.

Deux îlots ont été identifiés dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place de cette convention : l'îlot des Tilleuls et l'îlot du Teisson.

L'éligibilité de ces deux îlots au dispositif de financement RHI-THIRORI a été actée par l'ANAH en mai 2018, après un avis favorable de la CNLHI. Un financement de 83 372 € a été accordé pour les études de calibrage des deux îlots et un financement de 164 184 € a été attribué pour le déficit opérationnel de la première phase. À la suite de l'avis de la Commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) du 22 novembre 2019, la commune a été informé par courrier de l'ANAH de l'éligibilité de la phase 1 bis concernant l'immeuble AB 62 située au 28B rue nationale (immeuble frappé arrêté de péril imminent puis ordinaire avec interdiction définitive d'habiter suite à l'affaissement partiel d'un mur mitoyen avec l'ancienne Sous-Préfecture). Un financement complémentaire de 16 044 € a été accordé pour les études de calibrage, 9 240 € pour l'accompagnement social et 194 603 € pour le déficit opérationnel.

Comme évoqué lors du CNLHI d'octobre 2019, la commune souhaite poursuivre son opération de restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson en intégrant les immeubles d'habitation de la phase 2 du projet d'aménagement du centre ancien (parcelles AB 52, 423, 53-54 et 143). L'immeuble AB 53-54 (propriété communale) est frappé d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable. L'immeuble AB 423 est frappé d'un arrêté de péril avec IDH et l'immeuble AB 143 d'un arrêté de péril avec ITH. Concernant l'immeuble AB 52, sa mitoyenneté avec l'immeuble AB 53-54, très dégradé et les perspectives d'une part de la restructuration de l'îlot des Tilleuls, d'autre part le réaménagement de la rue Nationale nécessitent son intégration à l'opération RHI-THIRORI.

La commune a demandé aux bureaux d'études Skala et Quadra de travailler la distribution des logements dans le cadre d'une étude de faisabilité, en

partenariat avec le bailleur social Habitations Haute Provence. Cette opération pourrait être réalisée avec les aides financières de l'Anah dans le cadre des dispositifs de financement RHI - THIRORI pour intégrer les parcelles et ainsi compléter le financement actuel.

À cette fin, un dossier de demande de financement du déficit opérationnel a été constitué et fait l'objet de la présente délibération.

Le bureau d'études Le Creuset Méditerranée a constitué le dossier de calibrage de cette opération afin de le présenter en commission nationale en février 2020.

Le bureau d'études a élaboré le dossier et estimé pour l'îlot des Tilleuls (RHI) immeubles AB 423, 53-54, 52 :

-> Le déficit opérationnel à 1 402 655 €HT, soit 1 584 462 €TTC

Le bureau d'études a élaboré le dossier et estimé pour l'îlot du Teisson (THIRORI) immeuble AB 143

->Le déficit opérationnel à 854 431 €HT, soit 965 789 €TTC

-Vu ce qui précède,

-Vu les dispositions du règlement général de l'Agence et la délibération du Conseil d'administration d'Août 2014,

-Vu l'instruction de l'ANAH relative au financement de la résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre rémissible ou dangereux, et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) de 12 septembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'approuver le principe de réhabilitation de la phase 2 de l'îlot des Tilleuls et du Teisson sur la base du dossier RHI - THIRORI présenté,
- De valider le dossier de calibrage
- De valider le montant prévisionnel du déficit s'élevant à 1 402 655 €HT, soit 1 584 462 €TTC (îlot des Tilleuls) et 854 431 €HT, soit 965 789 €TTC (îlot du Teisson)
- De solliciter auprès de l'Anah les aides au taux maximum pour cette opération
- De s'engager à financer le reste à charge de cette opération
- D'autoriser M. le Maire à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette affaire

II –FINANCES

2-1-DÉLIBÉRATION N°2- DÉCISION MODIFICATION N° 02/2019- BUDGET RESEAU CHALEUR SPIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances. Celui-ci présente la décision modificative n°02/2019, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à modifier les sommes inscrites au Budget Réseau Chaleur SPIC (M4), comme suit :

DM 02/2019 BUDGET RESEAU CHALEUR SPIC					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
6061	Fournitures non stockables	25 000,00	7012	Vente énergie	25 000,00
	TOTAUX	25 000,00		TOTAUX	25 000,00

DM 02/2019 BUDGET RESEAU CHALEUR SPIC					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
	TOTAUX	0,00		TOTAUX	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide **d'accepter** les modifications budgétaires comme ci-dessus évoqué.

2-2- DÉLIBÉRATION N°3- AUTORISATION SPÉCIALE BUDGÉTAIRE- AVANT VOTE DU BUDGET 2020 -BUDGET GÉNÉRAL M14

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances. Celui-ci expose au Conseil Municipal qu'il est possible de voter, par anticipation du budget 2020, des prévisions de crédits à hauteur de 25% des crédits ouverts lors du budget 2019.

Il informe l'assemblée que cette mesure va permettre le règlement des fournisseurs.

Il précise que conformément à la réglementation, cette somme devra être prévue au budget primitif 2020.

Il propose donc au Conseil de lui permettre d'engager, liquider et mandater en anticipation du budget général 2020 (M14) un montant de 63.000€ selon le tableau ci-après :

chapitre	article	libellé	BP 2019 & DM 2019	plafond de prévisions	Dépenses pouvant être mandatées jusqu'au vote du BP 2020
				1/4 BP & DM 2019	
20	2031	Frais d'études	296 480,00	74 120,00	15 000,00 €
	2033	Frais insertion	7 700,00	1 925,00	1 000,00 €
	2051	Logiciels immobilisations incorp	13 200,00	3 300,00	0,00 €
				0,00	
21	2111	Terrains nus	2 000,00	500,00	0,00 €
	2121	Plantations arbres	400,00	100,00	0,00 €
	2152	Installations de voirie	18 000,00	4 500,00	3 000,00 €
	2182	Matériel de transport	60 000,00	15 000,00	0,00 €
	2183	Matériel de bureau	5 870,00	1 467,50	1 000,00 €
	2184	Mobilier	15 740,00	3 935,00	0,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	31 450,00	7 862,50	3 000,00 €
				0,00	
23	2313	Constructions	1 163 069,00	290 767,25	20 000,00 €
	2315	Installation techniques	853 300,00	213 325,00	20 000,00 €
	238	Avances/immobilisations corporelles	7 200,00	1 800,00	
			2 474 409,00	618 602,25	63 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'autoriser** l'ouverture de crédits en anticipation au budget général 2020 (M14) comme ci-dessus énoncé, pour un montant de 63.000,00€
- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement correspondante

2-3- TARIFS

2-3-1 DÉLIBÉRATION N° 4 – TARIFS 2020 - BUDGET CIMETIÈRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances, qui présente les tarifs communaux appliqués en 2019 ; Il propose d'appliquer les mêmes tarifs en 2020 :

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Colombarium (1 case) 15 ans	400.00€	400.00€
Colombarium (1 case) 30 ans	800.00€	800.00€
Concession 50 ans m ²	200.00€	200.00€
Concession 30 ans	150.00€	150.00€
Concession 15 ans	100.00€	100.00€
Dispersion des cendres Jardin du Souvenir (plaque à la charge de la famille)	15,00€	15,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide d'appliquer** au budget « Cimetière » les tarifs ci-dessus listés pour l'année 2020.

2-3-2 DÉLIBÉRATION N° 5 - TARIFS 2020 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances, qui présente les tarifs communaux appliqués en 2019 et les propositions de tarifs l'exercice 2020 à savoir :

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT		
<u>Eau au m³</u>		
Tarif 1 : de 0 à 250m ³ -> le m ³	1,05€	1,07
Tarif 2 : supérieur à 250m ³ -> le m ³	1,25€	1,27
<u>Assainissement au m³</u>		
Tarif 1 : de 0 à 250m ³ -> le m ³	1,05€	1,07
Tarif 2 : supérieur à 250m ³ -> le m ³	1,25€	1,27

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
ABONNEMENTS EAU		
Compteur diam 15	20.00€	20.00€
Compteur diam 20	27.00€	27.00€
Compteur diam 30	39.00€	39.00€
Compteur diam 40	51.00€	51.00€
Compteur diam 50	63.00€	63.00€
Compteur diam 80	100.00€	100.00€
ABONNEMENTS ASSAINISSEMENT		
Compteur diam 15	20.00€	20.00€
Compteur diam 20	27.00€	27.00€
Compteur diam 30	39.00€	39.00€
Compteur diam 40	51.00€	51.00€
Compteur diam 50	63.00€	63.00€
Compteur diam 80	100.00€	100.00€
LOCATION COMPTEURS		
Compteur diam 15	14,00€	14,00€
Compteur diam 20	15,00€	15,00€
Compteur diam 30	40,00€	40,00€
Compteur diam 40	65,00€	65,00€
Compteur diam 50	130,00€	130,00€
Compteur diam 80	165,00€	165,00€
INTERVENTIONS SUR RESEAU D'EAU		
COMPTEUR		
Pose d'un compteur	40,00€	40,00€
Pose d'un compteur avec fournitures (joints, purge et robinets...) DN15	80,00€	80,00€
Pose d'un compteur avec fournitures (joints, purge et robinets...) DN20	90,00€	90,00€
Pose d'un nouveau compteur suite au gel du compteur précédemment posé par manque de protection de la part de l'abonné DN 15 à DN20	200,00€	200,00€
Pose d'un nouveau compteur suite au gel du compteur précédemment posé par manque de protection de la part de l'abonné DN 30 à DN40	620,00€	620,00€
Pose d'un nouveau compteur suite au gel du compteur précédemment posé par manque de protection de la part de l'abonné DN 50 à DN80	1.220,00€	1.220,00€
BOUCHE A CLE		
Ouverture & fermeture de Bouche clef	22,00€	22,00€
Casse d'une bouche à clef par une personne étrangère aux Services Techniques	1.500,00€	1.500,00€

TERRASSEMENT	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Fouille en rigole avec remblaiement le ml	22,00€	22,00€
m ² d'enrobé	65,00€	65,00€
m ² de pavé	120,00	120,00
Pose d'un robinet vanne à commande manuelle par clé à béquille et entraînement direct posé sur une canalisation y compris joints, tabernacle, tube allonge, tête de bouche à clé recherche de canalisation et terrassement	850,00€	850,00€
Regard comptage TETE 3.5 T 600x800 robinet à boisseau sphérique avec douille de purge 20x27, joints, raccords	480,00€	480,00€
Tuyaux polyéthylène 19/25 posé en tranchée y compris sable d'enrobage le ml	13,00€	13,00€
Tuyaux polyéthylène 32 posé en tranchée y compris sable d'enrobage, le ml	15,00€	15,00€
BRANCHEMENT D'EAUX USEES		
Canalisation PVC diam CR4 y compris sable en fond de fouille le ml	27,00€	27,00€
Regard siphonide en plastique pour utilisation hors circulation y compris couvercle et sable de pose piquage Ø 125 Ø 315 mm	200,00€	200,00€
Protection mécanique en fond classe 250 daN	220,00€	220,00€
Piquage sur le réseau des eaux usées par clip culotte ou regard	110,00€	110,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'appliquer au budget Eau Assainissement les tarifs ci-dessus listés pour l'année 2020. Les prestations autres que celles citées ci-dessus seront calculées suivant la série générale des prix « La Tâcheronne ». En cas de nécessité de location de matériel, ce coût sera facturé au demandeur.

2-3-3 - DÉLIBÉRATION N° 6- TARIFS 2020 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances, qui présente les tarifs communaux appliqués en 2019. IL propose d'appliquer les mêmes tarifs pour l'année 2020.

1- PISCINE

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
PISCINE vacances scolaires		
Entrées adultes (à partir de 14 ans)	3,00€	3,00€
Entrées enfants (de 3 à 13 ans révolus)	2,00€	2,00€
Entrées moins de 3 ans (jusqu' à la date du 3 ^e anniversaire)	Gratuit	Gratuit
Entrées groupes adultes (par adulte/1 seul paiement)	2,00€	2,00€
Entrées groupes enfants (par enfant/1 seul paiement)	1,00€	1,00€
Location matelas	2,00€	2,00€
Carte abonnement adulte (nominative + photo)	30,00€	30,00€
Carte abonnement enfant (nominative + photo)	20,00€	20,00€
Carte tarif Amicale Mairie Castellane Adulte (à partir de 14 ans)	5,00€	5,00€
Carte tarif Amicale Mairie Castellane Enfant (de 3 à 13 ans révolus)	2,00€	2,00€
PISCINE Hors vacances scolaires		
Entrées adultes	2,00	2,00
Entrées enfants	1,00	1,00
Location matelas	2,00	2,00

2- CANTINE-GARDERIE

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Cantine 1 repas	3,00€	3,00€
Etude surveillée 1h	2,00€	2,00€
Garderie 1h	2,00€	2,00€
Garderie 1/2h	1,00€	1,00€

3- SALLE DES FETES

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
CAUTIONS toutes associations & particuliers		
Grande Salle	300,00€	300,00€
Grande Salle & cuisine	500,00€	500,00€
Sono	500,00€	500,00€
Ménage	100,00€	100,00€
LOCATIONS		
Associations locales	Gratuité	Gratuité
Associations extérieures grande salle journée	50,00€	50,00€
Associations extérieures grande salle & cuisine journée	100,00€	100,00€
Associations extérieures pour sono	50,00€	50,00€
Particuliers de la commune grande salle ½ journée	50,00€	50,00€
Particuliers de la commune grande salle + cuisine ½ journée	75,00€	75,00€
Particuliers de la commune sono	30,00€	30,00€

4- OCCUPATION DOMAINE PUBLIC -PLACE-VOIRIE- ECHAFFAUDAGE-

TERRASSES

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Camions outillage	49,50€	49,50€
Campings cars (aire dédiée)	9,00€	9,00€
Emplacements saisonniers marché au m ²	50,00€	50,00€
Droits place marchés au m ²	4,50€	4,50€
Concessions sur marche le m ²	22,00€	22,00€
Marché nocturne, emplacement limité à 10m ² . (5mlx2m profondeur) le m ²	17,00€	17,00€
Véhicule assurance Groupama	600€/an (50€ / mois)	600€/an (50€ / mois)

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Place de stationnement 12,50m ²	0,40 €/m ² soit 12,50m ² x 0,40€ 5,00€ par jour	0,40 €/m ² soit 12,50m ² x 0,40€ 5,00€ par jour
Échafaudage	1,00/jour/m ²	1,00/jour/m ²
Nacelle et autre engin de levage	5,00€/jour	5,00€/jour
Benne	5,00€/jour	5,00€/jour
Dépassement – Forfait par jour de retard Toute journée commencée est due	15€ Par jour de retard	15€ Par jour de retard

TERRASSES

TERRASSES	Tarifs 2019 Zone 1	Tarifs 2020 Zone 1	Tarifs 2019 Zone 2	Tarifs 2020 Zone 2	Tarifs 2019 Zone 3	Tarifs 2020 Zone 3
Bâtie le m ²	49,00€	49,00€	47,00€	47,00€	44,00€	44,00€
Couverte le m ²	38,75€	38,75€	37,75€	37,75€	35,70€	35,70€
Libre le m ²	26,50€	26,50€	25,50€	25,50€	23,50€	23,50€

- Zone 1 : Place Marcel Sauvaire
Zone 2 : Place de l'Eglise et Rue de la Fontaine
Zone 3 : Les autres situations

Il est proposé également d'appliquer

- 5€ supplémentaire, par m², sur ces tarifs, pour les commerces « intermédiaires » c'est-à-dire ouvrant de cinq mois à 7 mois par an.
- 10€ supplémentaire, par m², sur ces tarifs pour les commerces « saisonniers » c'est-à-dire ouvrant de 1 mois à 4 mois à par an.

Au 1^{er} de chaque mois, la Police constatera l'ouverture effective des commerces et l'occupation du domaine public liée à l'activité.

STATIONNEMENT

1 ^{er} heure	2 ^{ème} heure	3 ^{ème} heure	4 ^{ème} heure	5 ^{ème} heure
1,00 €	1,00€	1,00€	1,00€	2,00€
Forfait Post-Stationnement (FPS)		Forfait Post-Stationnement (FPS) majoré		
18,00€		50,00€		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer au budget Général (M14) les tarifs 2020 ci-dessus listés.

2-3-4 - DÉLIBÉRATION N° 7- TARIFS 2020 - BUDGET GÉNÉRAL- MAISON NATURE ET PATRIMOINES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire, délégué aux finances, qui présente les tarifs de la Maison Nature et Patrimoines pour l'année 2020 :

• Tarifs Maison Nature & Patrimoines

Entrée musées Adulte	4 €
Entrée musées Réduit	3 €
Entrée musées Enfant	2 €
Animation enfant	4 €
Sortie Nature	2 €
Pass Famille	10 €
Défraiement Kilométrage	0,25 €
Prestation médiation journée	100 €
Prestation médiation demi-journée	50 €
Enfant moins de 7 ans, écoles et collège de Castellane, passeport des musées, cartes ICOM, animations spécifiques	0 €

• Tarifs Evènementiel

Color run	10 €
Color run – 12 ans	0 €

- **Tarifs Boutique Maison Nature & Patrimoines**
(par département de produits)

Cartes Postales et posters

	Tarifs
Cartes postales PNRV	0,50 €
Cartes postales aquarelles	1 €

Randonnée

	Tarifs
Cartes IGN	12,50 €
Carte IGN 1/75 ^e	9,20 €
Cartes randonnée Verdon Tourisme	5,00 €
Carte VTT Verdon Tourisme	4,00 €
Du Roc au Serre	2,50 €
Livret découverte du PNRV	4,00 €
Balades dans le PNRV	13,50 €
Les Alpes de Haute Provence à pied	14,70 €
Topoguide GR4	15,70 €
Topoguides Gorges, lacs et plateaux	12,70 €
Guide VTT	19,95 €
Impression	0,50 €
Carte rando des Gorges	4,00 €

Territoire

	Tarifs
Sur les chemins du patrimoine	5,00 €
La Découverte des Gorges du Verdon	12,20 €
Guides Valléens (Haut Verdon, Cian)	10,00 €
Les cadrans solaires	15,00 €
Cuisine et traditions du Var	15,00 €
Recipes from Provence	14,50 €
Rezepte aus der Provence	14,50 €
Mémoire et paysage du Verdon	22,00 €
A la découverte de nos chapelles et églises	25,00 €
Verdon d'autres Visages	34,50 €
Guide du Routard	5,90 €
Almanach du Verdon	18 €
Guide archéologique des Gorges du Verdon	18 €
Guide des sites préhistoriques	19 €
Carnet coloriage Verdon Tourisme	3 €

Nature

	Tarifs
Flore du Verdon	20,00 €
Carnets de la Huppe (Vautours)	6,00 €
Guide Mozaïque (Animaux, insectes, flore, rapaces)	10,10 €
Livre oiseau du Verdon	12 €

Histoire

	Tarifs
Castellane	7,00 €
Rapports Petra (Par là à travers...)	5,00 €
Contes merveilleux de Provence	35 €
Contes du diable et de l'Ogre de Prce	32 €
Chansons d'amour et de noces en Pce	32 €
Chansons d'amour en Pce	34 €
La Roubinsounos Provençalo	30 €
Le Folklore enfantin	34 €
Catalogue exposition Petra	5 €
Parcours du Patrimoine SRI	8 €
Cahiers du Patrimoine SRI	34 €
Des plantes et des hommes	25 €

Géologie

	Tarifs
Catalogue musée Sirènes et Fossiles	8,00 €
Petite histoire d'orpaillage	10,00 €
Guide géologique Alpes de Haute Provence	24,90 €
Découverte géologique de Digne les Bains	10 €
Livre enfant : Dinosaur et animaux préhistoriques	10 €

Moyen Âge

	Tarifs
Livret édition Jean Sans Peur	7 €
CD Flor Enversa	15 €
La vie des femmes au Moyen Âge	15,90 €
L'archéologie à petits pas	13,50 €
Le Moyen Âge à petits pas	12,90 €
A la découverte du Moyen Âge	6 €
Le Moyen Âge expliqué aux enfants	8,10 €
Coloriages	5,95 €
Jeu de 7 familles	6,50 €
Epée bois	3,50 €
Epée mousse	6 €
Boucliers	5€
Figurines	2 €

Produits marqués Parc

	Tarifs
Jus de pomme	3,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

décide d'appliquer pour l'exercice 2020 les tarifs communaux de la Maison Nature et Patrimoines, tels que ci-dessus énoncés, et d'appliquer une remise de 20% sur les modèles d'exposition légèrement abimés

2-4 - DÉLIBÉRATION N° 7- LOGEMENT D'URGENCE – RÉGLEMENT FACTURES

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté de péril ordinaire sur l'immeuble cadastré AB62 appartenant à la SCI la Géraldine.

Un locataire, qui s'était absenté pour des raisons familiales, est revenu sur Castellane et n'a pas pu réintégrer son logement.

La commune a donc dû procéder à son relogement, en urgence, dans un hôtel, pendant 3 jours, afin qu'il puisse trouver un autre logement.

Le montant des frais de relogement s'élève à : 167,10€

3 nuits à 55€	165,00€
3 Taxes de séjour à 0,70€	2,10€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au règlement des frais de relogement de M. CHEN, locataire de la SCI « La Géraldine », dont le logement est frappé d'un arrêté de péril ordinaire, et qui s'élève à 167,10€.

III – CONVENTIONS

3-1 - DÉLIBÉRATION N° 8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE CASTELLANE ET ENEDIS – SÉCURISATION ET RENFORCEMENT HTA 20KV- PARCELLE C 636 – INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DE COUPURE DE TYPE AC3M

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société MG Concept Ingénierie a été chargée par ENEDIS de l'étude concernant la sécurisation et le renforcement HTA 20KV.

Dans le cadre de cette opération une armoire de coupure type AC3M doit être installée sur une parcelle communale au lieu-dit Saint Lazare.

Il convient d'autoriser ENEDIS à occuper un terrain d'une superficie de 15m² faisant partie de l'unité foncière cadastrée section C n° 636 d'une superficie totale de 1.510m².

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition à passer entre la commune de Castellane et ENEDIS pour l'implantation d'une armoire de

coupure type AC3M, sur la parcelle communale cadastrée C 636- lieu-dit Saint Lazare, pour une superficie de 15m².

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

3-2 - DÉLIBÉRATION N° 9 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE CASTELLANE ET ENEDIS- SÉCURISATION ET RENFORCEMENT HTA 20KV- PARCELLE C736- INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DE COUPURE DE TYPE AC3M

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société MG Concept Ingénierie a été chargée par ENEDIS de l'étude concernant la sécurisation et le renforcement HTA 20KV.

Dans le cadre de cette opération une armoire de coupure type AC3M doit être installée sur une parcelle communale au lieu-dit Chaudanne.

Il convient d'autoriser ENEDIS à occuper un terrain d'une superficie de 15m² faisant partie de l'unité foncière cadastrée section C n° 736 d'une superficie totale de 27.134m².

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition à passer entre la commune de Castellane et ENEDIS pour l'implantation d'une armoire de coupure type AC3M, sur la parcelle communale cadastrée C 736- lieu-dit Chaudanne, pour une superficie de 15m².
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

3-3 - DÉLIBÉRATION N° 10- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE CASTELLANE – PARCELLES C 636- C632- C496- C 497- C736. CANALISATION SOUTERRAINE.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société MG Concept Ingénierie a été chargée par ENEDIS de l'étude concernant la sécurisation et le renforcement HTA 20KV.

Cette nouvelle structure du réseau de distribution publique d'énergie électrique nécessite la réalisation d'une tranchée pour le passage de câbles souterrains. Monsieur le Maire présente la convention à passer avec ENEDIS pour établir cette servitude sur les parcelles cadastrées :

Section C n° 636/632 lieu-dit Saint Lazare
Section C n° 496/497 lieu-dit L'Hubac de la Lagne
Section C n° 736 lieu-dit Chaudanne

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**approuve** la convention à établir entre la commune de Castellane et ENEDIS dans le cadre de la sécurisation et du renforcement HTA 20KV sur les parcelles :

Section C n° 636/632 lieu-dit Saint Lazare
Section C n° 496/497 lieu-dit L'Hubac de la Lagne
Section C n° 736 lieu-dit Chaudanne

-**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et tous les documents afférents.

3-4 - DÉLIBÉRATION N° 11- ASSOCIATION FABRI DE PEIRESC – MISE A DISPOSITION ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du festival « C'est du Grand Art pour les tous petits » organisé par l'association Art et Culture Fabri de Peiresc, une animation est programmée à Castellane.

Cette manifestation se déroulera dans l'enceinte de l'école maternelle, aussi afin de finaliser ce projet, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'association Art et Culture Fabri de Peiresc pour la mise à disposition des locaux de l'école maternelle, située Avenue Frédéric Mistral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention à passer entre la commune de Castellane et l'association Art et Culture Fabri de Peiresc pour la mise à disposition de locaux de l'école maternelle dans le cadre de l'organisation du festival « C'est du Grand Art pour le tous petits » qui se déroulera le samedi 4 avril 2020
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et toute les pièces afférentes à cette décision

IV- DÉLIBÉRATION N° 12 – LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la personne qui va assurer le remplacement d'un agent en congé maternité à partir du 14 Février 2020. Ce remplaçant sollicite la Mairie afin d'occuper un logement communal, situé en dessus de l'Office du Tourisme, pour la période 1^{er} Février au 31 mai 2020.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de louer l'appartement communal, sis en dessus de l'Office du Tourisme, (3^e étage – 1^o porte Gauche)
- **Fixe** le loyer mensuel à 300€ (Trois cent euros)
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer le bail de location et toutes les pièces afférentes à cette décision

V- DÉLIBÉRATION N° 13- TOITURE ÉGLISE SAINT VICTOR – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux d'entretien d'urgence sont à réaliser sur la toiture de l'église Saint Victor :

- *Reprise du solin entre le clocher et la nef
- *Tuiles cassées

Il précise qu'une subvention, à hauteur de 50% du cout HT des travaux, peut être sollicité auprès du Ministère de la Culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les travaux d'entretien d'urgence à réaliser sur la toiture de l'église Saint Victor, s'élevant à 1.460HT.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>	1.460€
<u>Recettes :</u>	1.460€
*subvention DRAC Ministère de la Culture 50%	730€
*autofinancement 50%	730€
- **Sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) la subvention inscrite au plan de financement
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

VI- DÉLIBÉRATION N° 14- AVENANT AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 9 juillet 2019, le conseil municipal a approuvé le « Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020 – Territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon », et a décidé d'adhérer à ce contrat.

Il présente l'avenant n° 1 à ce contrat départemental de solidarité territoriale.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant n° 1 au « Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020 – Territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière », et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 1 au « Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020 – Territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette décision.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1- Jardin Public

Monsieur le Maire indique que l'étude des arbres du jardin public, élaborée par l'ONF, indique que plusieurs arbres présentent des dangers. Aussi, il convient de les abattre, le plus rapidement possible. De nouvelles essences, plus adaptées à ce lieu, seront replantées. Des devis ont été demandées à trois entreprises afin de pouvoir engager cette opération dans les meilleurs délais.

2- Tour de France

Le Tour de France passera à Castellane le 29 juin 2020.

3- Animations 14 juillet

Une réunion est organisée le 29 janvier afin de travailler sur les règles de sécurité et les possibilités d'organiser des animations le 14 juillet. Les services de secours et les forces de l'ordre sont conviés à cette réunion de travail, ainsi que les deux associations qui ont participé, au programme de juillet 2019 (« Castellane en Fêtes » et « Vivre à Castellane »).

4- Projet pastoral

Monsieur GOLÉ fait part d'un projet pastoral sur la montagne de Chasteuil. Un dossier est en cours d'élaboration au CERPAM. La commune, propriétaire des terrains (qui sont soumis au régime forestier) sera sollicitée.

5- Survol des drones

Monsieur GOLE fait part d'un courriel du Parc Naturel Régional du Verdon, qui interroge les communes pour avoir leur avis sur le survol des drones.

Le conseil municipal souhaite que chaque projet soit soumis à son approbation afin de respecter les libertés individuelles et le droit à l'image.

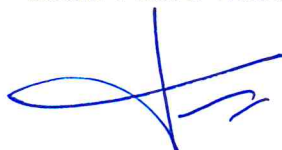
6- Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire indique que l'approbation définitive du PLUI est reportée à la fin de l'année 2020, et sera donc soumise à l'approbation des membres du futur conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire

Jean-Pierre TERRIEN



Le secrétaire de séance

